



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Indemnisation des victimes d'actes criminels : les réformes à la pièce ne suffisent pas

Montréal, 21 mars 2012 - L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) appuie les mesures que le ministre de la Justice du Québec a annoncées aujourd'hui pour bonifier le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Elles permettront aux familles et aux proches, à certaines conditions, de recevoir un meilleur soutien. Nous appuyons également les recommandations visant les modifications à l'assurance-emploi. L'AQPV a fait des représentations en ce sens auprès du gouvernement fédéral en 2010 lors du dépôt du projet de loi C-343.

L'AQPV tient cependant à rappeler que la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (LIVAC) n'a pas été révisée depuis 1972. À maintes reprises au cours des 20 dernières années, Plaidoyer-Victimes et d'autres groupes ont mis de l'avant la nécessité de réviser la Loi dans un souci d'équité pour toutes les victimes. Les modifications apportées en 2006 ne concernaient que les proches. C'est le cas encore cette fois-ci. L'annonce du ministre laisse croire que le régime va améliorer la situation de l'ensemble des victimes. En réalité, elles laissent en marge un grand nombre de personnes qui ont droit, elles aussi, à avoir accès à un meilleur régime d'indemnisation.

Le ministre Jean-Marc Fournier doit profiter de la réouverture de la LIVAC et avoir le courage de s'attaquer à une vraie réforme pour le bénéfice de l'ensemble des victimes d'actes criminels. Quarante ans plus tard, elles méritent mieux que des réformes à la pièce.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour mission la défense et la promotion des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels. Elle regroupe plus de 200 membres (organismes, associations ou individus) provenant des organisations d'aide aux victimes de même que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des milieux communautaires.

Source : Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Renseignements : 514 526-9037
Courriel : aqpv@aqpv.ca
www.aqpv.ca